

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **11 avril 2016**

Décision n° **CP-2016-0814**

commune (s) : **Meyzieu**

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain appartenant à l'Association syndicale libre Le Bocage située avenue du Carreau - Abrogation de la décision du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 82-4966 F du 19 avril 1982

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1er avril 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 12 avril 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet.

Absents excusés : M. Le Faou (pouvoir à M. Llung), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Laurent), M. Képénékian (pouvoir à Mme Picot), Mme Piantoni (pouvoir à M. Desbos).

Absents non excusés : M. Vesco.

**Commission permanente du 11 avril 2016****Décision n° CP-2016-0814**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain appartenant à l'Association syndicale libre Le Bocage située avenue du Carreau - Abrogation de la décision du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 82-4966 F du 19 avril 1982**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 29 mars 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 82-4966 F du 19 avril 1982, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon au 1er janvier 2015, a approuvé l'acquisition, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 640 mètres carrés, cadastrée AV 340 et située avenue du Carreau, lieu-dit Velin Dombes à Meyzieu, appartenant aux propriétaires des lots du lotissement Le Bocage.

Cependant, l'acte destiné à régulariser cette affaire n'a jamais été signé par les parties au dossier.

Aussi, aux termes du nouveau compromis qui a été établi, l'association syndicale libre Le Bocage céderait, à titre purement gratuit, une parcelle de 398 mètres carrés cadastrée DN 198, située avenue du Carreau à Meyzieu, nécessaire à la régularisation foncière d'un terrain en nature de trottoir et à son intégration dans le domaine public de voirie métropolitain ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Abroge** la délibération n° 82-4966 F du 19 avril 1982 du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon, relative à l'acquisition, à titre gratuit, d'un terrain situé avenue du Carreau à Meyzieu et appartenant aux propriétaires des lots du lotissement Le Bocage.

**2° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, d'une parcelle de terrain de 398 mètres carrés cadastrée DN 198, située avenue du Carreau à Meyzieu, appartenant à l'association syndicale libre Le Bocage et nécessaire à la régularisation foncière d'un terrain en nature de trottoir.

**3° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

**4° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

**5° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses : compte 2112 - fonction 01 et en recettes : compte 1328 - fonction 01 - exercice 2016.

**6° - Le montant** à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 avril 2016.**